FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT : DES PERMANENCES D'ACTION LOGEMENT POUR INFORMER SALARIES, EMPLOYEURS, PROPRIETAIRES SUR L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

Le logement est une préoccupation majeure pour les travailleurs, en général, et plus encore pour les saisonniers. Rare et cher en période d'afflux touristique, il conduit parfois certains salariés à recourir à des solutions de logement peu satisfaisantes voire à renoncer à une offre d'emploi.

Terre de Camargue reste mobilisée sur la problématique du logement notamment pour les saisonniers. C'est dans ce cadre-là que Terre de Camargue a engagé un partenariat avec Action Logement depuis plusieurs années.

Les aides proposées par Action Logement

Une large gamme de solutions sont proposées par Action Logement pour accompagner les salariés qu'ils soient saisonniers ou non.

► **<u>Un coup de pouce aux saisonniers</u>**

❶ **Des solutions de logements temporaires** grâce au parc locatif de ses filiales et de ses partenaires

❷ **Des facilités pour accéder au logement privé**

• **VISALE** : un garant 100 % gratuit
• **AVANCE LOCA-PASS®** : avance du dépôt de garantie avec un prêt sans frais ni intérêt

Dans la volonté d'optimiser encore les services de proximité aux travailleurs saisonniers, aux employeurs et aux propriétaires, une permanence d'ACTION LOGEMENT est organisée dans les locaux du service emploi avant saison au cours de laquelle sera détaillée l'offre de services d'Action Logement, les garanties proposées et les solutions d'aide au logement.

Les conseils et informations seront transmis de façon individualisée au regard de la problématique rencontrée par chacun, pour accompagner dans les meilleures conditions :

- **Les recruteurs** qui rencontrent des problématiques de logement de leurs salariés,
- **Les travailleurs (saisonniers ou non)** qui cherchent à se loger sur le territoire
- **Les propriétaires** qui souhaitent connaître tous les dispositifs de sécurisation

PERMANENCES ACTION LOGEMENT :
● Sans rendez-vous
● Service Emploi Terre de Camargue, 13 rue du Port à Aigues-Mortes

● vendredi 29 mars de 9h à 12h
● vendredi 26 avril de 9h à 12h
● vendredi 24 mai de 9h à 12h
● vendredi 21 juin de 9h à 12h

Pour tout renseignement complémentaire :
Service emploi Terre de Camargue : 04.66.53.61.38